



LE RESEAU  
**COCCI**

COLLECTION 2024



Le Réseau Cocci  
03 89 72 05 35  
courrier@lereseaucocci.fr

**ROSSIGNOL**<sup>®</sup>  
**PRO**

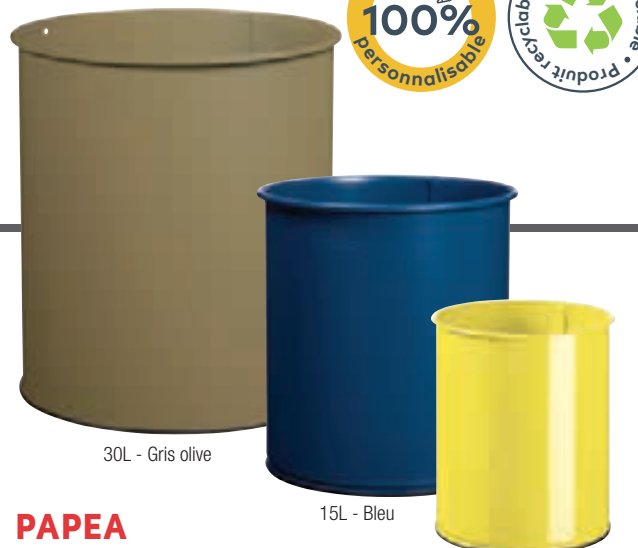
# INTÉRIEUR

**rossignol.fr**

Fabricant français de solutions produits dans le tri sélectif, le mobilier urbain et l'équipement d'hygiène



# Papea ULTRA ROBUSTE



30L - Gris olive

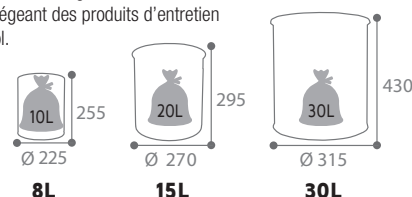
15L - Bleu

8L - Jaune soufre

## PAPEA

### CORBEILLE A PAPIER 8L, 15L, 30L

- Acier poudré anti-UV avec fond en acier galvanisé
- Embase joint caoutchouc protégeant des produits d'entretien et évitant les rayures sur le sol.



Couleur	8L	15L	30L
□ Blanc signalisation RAL 9016	59781	59580	59802
■ Gris manganèse	59791	59583	58999
■ Gris clair RAL 9022	59804	59805	59803
■ Jaune soufre RAL 1016	59845	59827	59850
■ Bleu mat lisse RAL 5001	59710	59750	59800
■ Gris olive mat texturé RAL 7002	59711	59751	59801
■ Inox	59785	59592	-

OSEZ LA COULEUR ! PERSONNALISATION SUR DEVIS - DÉCOUVREZ NOS TEINTES STANDARDS P.8



# Neo



## ANTI-FEU

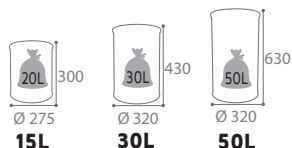


Principe d'auto-extinction (Cf. P.79)

## NEO

### POUBELLE ANTI-FEU

- Acier poudré anti-UV et fond en acier galvanisé
- Tête étouffoir : empêche la combustion des déchets et arrête la propagation du feu
- Homologation des poubelles Neo par un organisme indépendant habilité CNPP\* cf p.110



Couleur	15L	30L	50L
■ Bleu outremer RAL 5002	52155	52156	52157
■ Rouge signalisation RAL 3020	52161	52162	52163
■ Jaune colza RAL 1021	52277	52278	52207
■ Gris clair RAL 9022	52815	52816	52817
□ Blanc signalisation RAL 9016	52140	52141	52142
■ Gris manganèse	52810	52811	52812



Retrouvez nos collecteurs grand litrage 90L/110L (P.79)



\*Centre National de Prévention et de Protection - Essais réalisés sans sac.

# Cuba

PRATIQUE, ESTHÉTIQUE ET DISCRET SUR LE BUREAU



PERSONNALISEZ  
AVEC VOTRE LOGO



**NOUVEAUTÉ**

## CUBA

### POUBELLE DE BUREAU - 1L

- Acier poudré anti-UV
- 2 tampons amortisseurs de bruit
- Utilisation et vidage par soulèvement du couvercle
- Consommables en option (Réf. 55175)



FACILITÉ DE NETTOYAGE  
NON VISUALISATION DES DÉCHETS

### CONSOMMABLES

#### CUBA GREEN

##### LOT DE 50 SACS PAPIER

- Papier kraft
- Certifié PEFC (garantie d'une gestion durable des forêts - Cf. P.108)

Réf. 55175 - Marron



- Réf. 55730 - Blanc signalisation RAL 9016
- Réf. 55731 - Gris manganèse
- Réf. 54017 - Gris olive mat texturé RAL 7002
- Réf. 54016 - Bleu mat lisse RAL 5001

NOUVEAU

Complétez le chemin  
de tri sélectif avec  
notre offre CUBATRI  
(P.10 à 13)

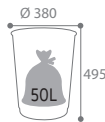


## PEPS

### CORBEILLE A PAPIER 40L LOT DE 4 CORBEILLES

- Polypropylène
- Parois lisses
- Bord de préhension

■ Réf. 59484 - Noir - Le lot de 4



X4



### COUVERCLE AVEC CLAPET COULISSANT



## OKTOP

### POUBELLE A COUVERCLE COULISSANT - 50L

- Corps en polypropylène
- Vidage par décrochement de la tête

■ Réf. 59838 - Gris clair / Gris foncé



## CAP GREEN

### CORBEILLE A PAPIER 16L LOT DE 20 CORBEILLES

- Polypropylène **recyclé** et **recyclable**
- Légère grâce à sa paroi ajourée "bague"ette"
- Bord de préhension et fond plein

■ Réf. 59490 - Noir - Le lot de 20



X20





# Paceo

## DÉLIMITEZ VOS ESPACES D'ACCUEIL

### MURALE

#### PACEO

##### BARRIERE DE DELIMITATION MURALE À CEINTURE RETRACTABLE

- Acier peint
- Sangle rétractable et verrouillable (3m)
- Fixation murale en 4 points
- Support mural fourni

Couleur	Mural
■ Gris manganèse - sangle noire	51756
■ Bleu mat lisse RAL 5001 - sangle noire	51758
■ Gris manganèse - sangle rouge	51890
■ Gris manganèse - sangle bleue	51891
■ Gris manganèse - sangle noire/jaune	51892
■ Gris manganèse - sangle rouge/blanc	51893



100% PERSONNALISABLE (MARQUAGE SANGLE SUR SIMPLE DEMANDE)

#### PACEO

##### LOT DE 2 BARRIERES DE DELIMITATION SUR SOCLE A CEINTURE RETRACTABLE

- Acier peint ou Inox
- Sangle rétractable et verrouillable (3m) : installation sur un autre poteau ou sur un support mural fourni
- Ø tube : 63.5mm
- 6 patins en caoutchouc sous la platine

Couleur	Sur socle (Lot de 2)
■ Gris manganèse - sangle noire	51741
■ Inox - sangle noire	51740
■ Bleu mat lisse RAL 5001 - sangle noire	51759
■ Gris manganèse - sangle rouge	51885
■ Gris manganèse - sangle bleue	51886
■ Gris manganèse - sangle noire/jaune	51887
■ Gris manganèse - sangle rouge/blanc	51888



INSTALLATION EN ESPACE COUVERT



#### ACCESSOIRES

##### PANNEAU A4 POUR BARRIERE DE DELIMITATION

- Acier chromé
- Support de fixation en plastique
- Panneau rotatif vertical d'information
- Double plaque en plexiglas pour document au format A4

■ Réf. 51748 - Chromé



# Indik



Pochette aimantée magnétique



#### INDIK

##### PANNEAU INFORMATION SUR PIED - A4

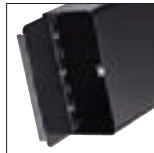
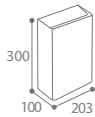
- Acier peint anti-UV
- 4 pieds réglables
- Livré monté
- Fourni avec une pochette aimantée magnétique

Couleur	Panneau	
	Horizontal	Vertical
□ Blanc signalisation RAL 9016	55008	55006
■ Gris manganèse	55009	55007



# Collectik

IDÉAL POUR LES PARKINGS, MAGASINS...



## COLLECTIK COLLECTEUR DE TICKETS - 5L

Vidage simple par  
trappe aimantée

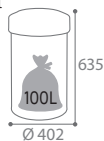
- Acier poudré anti-UV
- Charnière en inox
- Ouvertures réduites limitant l'introduction d'objets volumineux
- Vidage facilité grâce à une trappe aimantée située en dessous du produit

■ Réf. 51336 - Gris manganèse

# Salsa ANTI-TRACES



Ouverture/fermeture  
en un mouvement



## SALSA POUBELLE A COUVERCLE BASCULANT RONDE - 60L

- Corps et couvercle en inox (traitement anti-traces de doigts)
- Couvercle basculant avec contrepoids stabilisateur réglable
- Épaisseur couvercle : 0,5 mm / Corps : 0,4mm
- 2 poignées de préhension intégrées sur le corps
- Embase : plastique polypropylène protégeant des produits d'entretien

■ Réf. 51880 - Inox

### ACCESSOIRES

#### SEAU PLASTIQUE 40L POUR POUBELLE SALSA

- Polypropylène
- Anse métal de préhension

■ Réf. 51881 - Noir

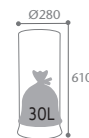


# Kipso VOS PARAPLUIES BIEN AU SEC !



## KIPSO PORTE-PARAPLUIES - 28L

- Acier poudré anti-UV ou inox brossé
- Socle plastique noir protégeant des produits d'entretien et évitant les rayures sur le sol.



### Couleur

- Blanc signalisation RAL 9016
- Gris manganèse
- Gris clair RAL 9022
- Inox
- Jaune soufre RAL 1016
- Gris olive mat texturé RAL 7002
- Bleu mat lisse RAL 5001

### Corps Plein

- 58536
- 58969
- 58537
- 58979
- 58732
- 59131
- 59132

### Corps Perforé

- 59101
- 59105
- 59103
- 59100
- 59104
- 59114
- 59115



Corps plein

Corps perforé





# Handtouch Sensitive



Ouverture par pression



## HANDTOUCH POUBELLE AVEC COUVERCLE A OUVERTURE PAR PRESSION - 45L

- Corps acier poudré anti-UV ou inox
- Couvercle en ABS
- Système d'ouverture manuel
- Seau intérieur plastique amovible avec anse métal
- Embase joint caoutchouc

Couleur	45L
<input type="checkbox"/> Blanc signalisation RAL 9016	93580
<input checked="" type="checkbox"/> Gris manganèse	93581
<input checked="" type="checkbox"/> Gris clair RAL 9022	93582
<input checked="" type="checkbox"/> Inox	93590
<input checked="" type="checkbox"/> Jaune soufre RAL 1016	93588
<input checked="" type="checkbox"/> Bleu mat lisse RAL 5001	93593
<input checked="" type="checkbox"/> Gris olive mat texturé RAL 7002	93594



Ouverture automatique



## SENSITIVE POUBELLE AVEC COUVERCLE A OUVERTURE AUTOMATIQUE - 45L

- Corps acier poudré anti-UV ou inox
- Couvercle en ABS
- Système d'ouverture automatique infrarouge rapide et silencieux
- Possibilité d'ouverture prolongée grâce au bouton open & close sans contact
- Seau intérieur plastique amovible avec anse métal
- Embase joint caoutchouc
- 4 Piles LR6 non fournies
- **Méthode HACCP**

Couleur	45L
<input type="checkbox"/> Blanc signalisation RAL 9016	93560
<input checked="" type="checkbox"/> Gris manganèse	93561
<input checked="" type="checkbox"/> Gris clair RAL 9022	93562
<input checked="" type="checkbox"/> Inox	93570
<input checked="" type="checkbox"/> Jaune soufre RAL 1016	93568
<input checked="" type="checkbox"/> Bleu mat lisse RAL 5001	93573
<input checked="" type="checkbox"/> Gris olive mat texturé RAL 7002	93574

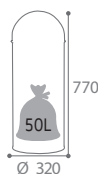
# Push L'INCONTOURNABLE



## PUSH POUBELLE AVEC COUVERCLE A TRAPPE - 45L

- Acier poudré anti-UV ou inox
- Sac maintenu par 2 étriers
- Trappe en inox avec retour automatique

Couleur	45L
<input type="checkbox"/> Blanc signalisation RAL 9016	57467
<input checked="" type="checkbox"/> Gris manganèse	57469
<input checked="" type="checkbox"/> Gris clair RAL 9022	59793
<input checked="" type="checkbox"/> Inox	57468
<input checked="" type="checkbox"/> Jaune soufre RAL 1016	57423
<input checked="" type="checkbox"/> Bleu mat lisse RAL 5001	57478
<input checked="" type="checkbox"/> Gris olive mat texturé RAL 7002	57479



Gris olive



Jaune soufre



Gris clair



Sac maintenu par 2 étriers





# Multigob IDÉAL EN ZONES DE PAUSE

## MULTIGOB

### COLLECTEUR DE GOBELETS

- Tête en polyéthylène
- Réceptacle pour gobelets (Ø maximum 70mm)
- Plaque de séparation entre les déchets divers et les gobelets
- Etriers pour maintien du sac



Etriers pour maintien du sac



## MULTIGOB GREEN

- Version « Tout plastique »**
- Corps en **polyéthylène recyclé**
  - Léger et maniable



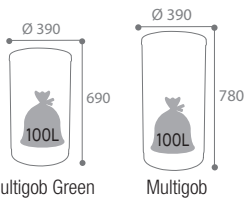
Gris

Signalétique intégrée

## MULTIGOB

- Version « Corps métal »**
- Corps acier poudré avec embase en polypropylène

Blanc signalisation



Couleur	Jusqu'à 1600 gobelets	Jusqu'à 800 gobelets / Corbeille 25L
■ Noir - Plastique	57342	57403
■ Gris manganèse - Métal	56210	56213
■ Gris clair RAL 9022 - Métal	56211	56214
□ Blanc signalisation RAL 9016 - Métal	56212	56215



# Cyvomax

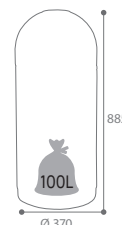


## CYVOMAX GREEN

### POUBELLE AVEC COUVERCLE A TRAPPE - 52L

- Polyéthylène **recyclé**
- Blocage et retour automatique de la trappe par levier et ressort
- Etriers pour maintien du sac

■ Réf. 58033 - Noir





Intérieur

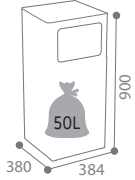
Poubelle alimentaire



# Gobtout

IDÉALE POUR LES SANDWICHES, CAFÉS...

ANTIVANDALISME



Seau en acier galvanisé intégré



CONFIEZ-NOUS VOS PROJETS SUR MESURE

DÉCOUVREZ LES MEUBLES DE TRI SELECTIF ALITRI POUR RESTAURATION COLLECTIVE VOIR P. 20/21



## GOBTOUT

### POUBELLE SNACK - 40L

- Acier poudré anti-UV
- Charnière en inox
- Surface plane sur le dessus de la poubelle permettant la dépose de plateaux
- Seau de 40L en acier galvanisé avec anse fournie
- Insertion de déchets facilitée grâce à 3 grandes ouvertures
- Pieds en plastique évitant le contact avec le sol
- Antivandalisme : verrouillage de la porte par serrure à clé et fixation possible au sol en 4 points

■ Réf. 59854 - Gris manganèse

# Collecroule



Poignée de transport pour une meilleure maniabilité

Blanc signalisation 110L

Roues lisses

## COLLECROULE

### SUPPORT SAC MOBILE A PÉDALE - 50L ET 110L

- Acier poudré anti-UV ou Inox
- Large pédale
- Maintien du sac par ceinture élastique
- Méthode HACCP

#### 50L

■ Réf. 57371 - Gris clair RAL 9022

#### 110L

■ Réf. 57330 - Gris clair RAL 9022

□ Réf. 57370 - Blanc signalisation RAL 9016

■ Réf. 56501 - Inox

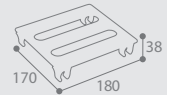


## ACCESSOIRES

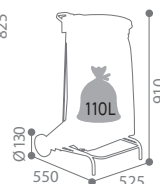
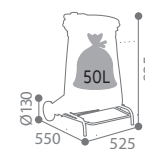
### PLAQUE DE JONCTION ÎLOT

- Plaque en acier poudré anti-UV
- 4 colliers en PVC vissés sur la plaque
- Idéal pour constituer des îlots de tri
- Permet de joindre 2 supports-sacs COLLECROULE ou TUBAG

■ Réf. 57223 - Gris manganèse



Retrouvez nos supports sacs mobiles couvercle couleur (P.25)





# Mobily

3 LITRAGES

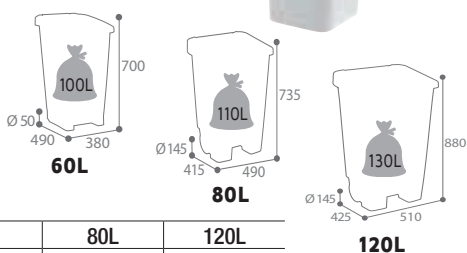


Couvercle rabattable

## MOBILY

**POUBELLE MOBILE A PEDALE 60L, 80L ET 120L**

- Polyéthylène haute densité (PEHD)
- Roues lisses
- Poignée de transport
- Plaque de stickers (Réf. 50297) en option
- **Méthode HACCP**



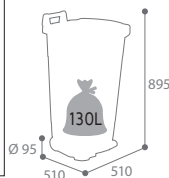
Couleur	60L	80L	120L
<input type="checkbox"/> Blanc	59837	59185	59200

Retrouvez nos nouvelles corbeilles Mobily Green en polyéthylène haute densité recyclé (P.24)



# Boogy FONCTIONNEL

**TRINGLERIE EN INOX RÉSISTANTE À LA CORROSION**



## BOOGY

**POUBELLE MOBILE A PEDALE - 90L**

- Polyéthylène
- Tringlerie inox AISI 304 (18/10)
- Large pédale et poignée intégrée en façade
- Poignée de transport
- Plaque de stickers (Réf. 50297) en option
- **Méthode HACCP**

Réf. 56700 - Blanc



Retrouvez notre plaque de stickers Tri Sélectif Réf. 50297 (P.24)

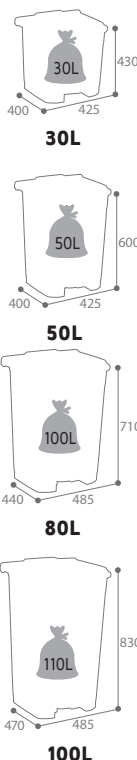


# Utilo 4 LITRAGES



Poignée de préhension

Large pédale



## UTILO

**POUBELLE À PÉDALE 30L, 50L, 80L ET 100L**

- Polypropylène
- Large pédale en façade
- Tringlerie plastique
- Résistant et facile à entretenir
- Plaque de stickers (Réf. 50297) en option
- **Méthode HACCP**

- Réf. 54020 - Blanc - 30L
- Réf. 54040 - Blanc - 50L
- Réf. 54060 - Blanc - 80L
- Réf. 54080 - Blanc - 100L

Retrouvez nos collecteurs couvercle couleur (P.23)



# Pratik



**COMPOSEZ VOTRE COLLECTEUR EN 3 ÉTAPES**



## PRATIK

**COLLECTEUR ALIMENTAIRE - 100L**

- Polyéthylène haute densité (-50° à 80/120°C)
- **Adapté au contact alimentaire**

Couleur	Corps	Couvercle
<input type="checkbox"/> Blanc	56285	56290

Retrouvez nos collecteurs PRATIK couleur (P.25)



## ACCESSOIRES

### SOCLE A ROULETTES

- Compatible avec les poubelles PRATIK 100L
- 5 roues
- Frein intégré

Réf. 57633 - Noir



**Meilleur maintien du collecteur sur le socle**



Intérieur

Poubelle industrie



# Tubag

GRANDE MANIABILITÉ



Sur pieds

Sur roulettes

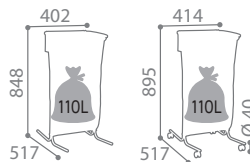


## TUBAG

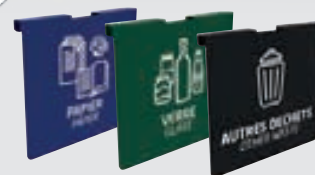
### SUPPORT SAC TUBULAIRE - 110L

- Acier poudré anti-UV
- Ø tube : 18 mm
- Maintien du sac par tension

Couleur	Sur pieds	Sur roulettes
■ Bleu outremer RAL 5002	57533	57529
■ Jaune colza RAL 1021	57534	57530
■ Vert mousse RAL 6005	57535	57531
■ Gris manganèse	57536	57532
□ Blanc signalisation RAL 9016	57541	57540



### ACCESSOIRES



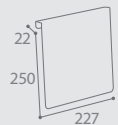
### EVOLUTION



Facile à installer sur le support sac

### TUBAG / HERMIX PLAQUE SIGNALÉTIQUE DE TRI

- Acier poudré anti-UV
- Signalétique sérigraphiée
- Permet d'identifier le tri

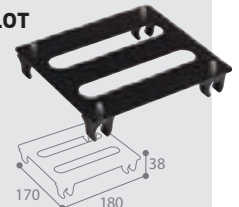


### Couleur

■ Bleu outremer RAL 5002 - Papier	56012
■ Vert mousse RAL 6005 - Verre	56014
■ Jaune colza RAL 1021 - Emballages	56013
■ Gris manganèse - Autres déchets	56015

### PLAQUE DE JONCTION POUR ILOT

- Plaque en acier poudré anti-UV
- 4 colliers en PVC vissés sur la plaque
- Idéal pour constituer des îlots de tri
- Permet de joindre 2 supports-sacs TUBAG ou COLLECROULE



■ Réf. 57223 - Gris manganèse

# Tubo

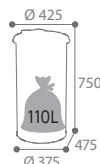


## TUBO

### POUBELLE MURALE - 80L

- Acier traité anticorrosion et poudré anti-UV
- Maintien du sac par 2 étriers
- Fixation murale facilitée avec plaque non fournie (Cf. P.35)
- Fixation sur poteau possible avec brides (fournies) et poteau non fourni (Cf. P.34)

- Réf. 58146 - Gris manganèse mat lisse
- Réf. 58147 - Gris manganèse mat lisse / Jaune colza RAL 1021
- Réf. 58148 - Gris manganèse mat lisse / Vert mousse RAL 6005
- Réf. 58149 - Gris manganèse mat lisse / Bleu outremer RAL 5002
- Réf. 58144 - Gris manganèse mat lisse / Rouge Signalisation RAL 3020



### ACCESSOIRES

### COLLEC

#### PLAQUE DE FIXATION MURALE

- Permet de fixer plus facilement la poubelle sur le mur (besoin de 2 plaques pour TUBO)



■ Réf. 57024 - Gris manganèse

#### POTEAU SUPPORT 3 FLUX À POSER + KIT BRIDES

- Acier traité anticorrosion et poudré anti-UV

■ Réf. 58819+58837  
Gris manganèse



Retrouvez tous nos poteaux (P.34)



**Evaluation technique réalisée par le CNPP\* :**  
produit conforme à la spécification technique. CNPP : organisme certificateur dans les domaines de la prévention et de la protection incendie en s'appuyant sur les compétences de ses laboratoires et services d'inspections et d'audits.



**Principe d'auto-extinction**

# Neo

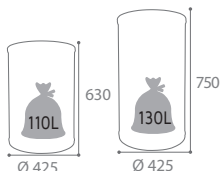


**ANTI-FEU**

## NEO

### CORBEILLE ANTI-FEU

- Acier poudré anti-UV et fond en acier galvanisé
- Tête étouffoir : empêche la combustion des déchets et arrête la propagation du feu
- **Homologation anti-feu CNPP\*** (si association corps et couvercle)



Couleur	90L	110L
<span style="color: blue;">■</span> Bleu outremer RAL 5002	52158	52159
<span style="color: red;">■</span> Rouge signalisation RAL 3020	52164	52165
<span style="color: yellow;">■</span> Jaune colza RAL 1021	52209	52205
<span style="color: grey;">■</span> Gris clair RAL 9022	52818	52819
<span style="color: white;">□</span> Blanc signalisation RAL 9016	52143	52144
<span style="color: black;">■</span> Gris manganèse	52813	52814

### ACCESSOIRES

#### KIT ETRIERS 90L ET 110L

- Acier poudré anti-UV
- Visserie fournie

■ Réf. 52211 - Gris clair RAL 9022



Retrouvez nos collecteurs petit litrage 15L/30L/50L (P.70)

\* Centre National de Prévention et de Protection - Essais réalisés sans sac.

# Barella PRATIQUE À UTILISER ET À VIDER

## COMPOSEZ VOTRE COLLECTEUR BARELLA EN 3 ÉTAPES

### 1 le corps (2 litrages au choix)

#### BARELLA

- Polypropylène
- 2 poignées intégrées
- Coloris gris



**CORPS - 80L**  
■ Réf. 56556

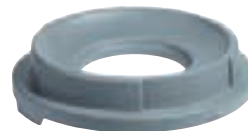
**CORPS - 120L**  
■ Réf. 56557

### 2 le couvercle (3 modèles au choix) - Fermeture par pression



#### COUVERCLE PLAT

■ Réf. 56540 - 80L  
■ Réf. 56541 - 120L



#### COUVERCLE ENTONNOIR

■ Réf. 56544 - 80L  
■ Réf. 56545 - 120L



#### COUVERCLE A TRAPPE

■ Réf. 56542 - 80L  
■ Réf. 56543 - 120L

### 3 le socle à roulettes (2 tailles au choix)



- Facilite le déplacement du collecteur
- Fixation au collecteur par 1/4 de tour



**SOCLE - 80L**  
■ Réf. 56280 - 80L



**SOCLE - 120L**  
■ Réf. 56281 - 120L

### EXEMPLES DE COMPOSITION





# Collecroule POLYVALENT



## COLLECROULE CARENE

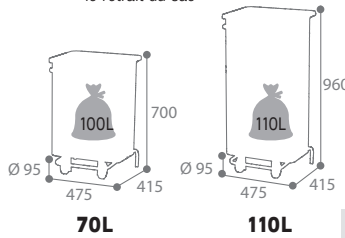
### POUBELLE MOBILE A PEDALE

- Acier poudré anti-UV ou Inox
- Large pédale
- 2 roulettes en façade
- Sticker (Réf. 50292) en option
- **Méthode HACCP**

Couleur	70L	110L
<input type="checkbox"/> Blanc signalisation RAL 9016	57251	57250
<input type="checkbox"/> Inox	57256	57255



Façade amovible pour le retrait du sac



110L - Inox

70L - Blanc signalisation + sticker



Retrouvez notre sticker "Jetez vos déchets" Réf. 50292 (P.13)



# Tubag



Sur roulettes



Sur pieds

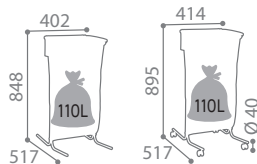


## TUBAG

### SUPPORT SAC TUBULAIRE - 110L

- Acier poudré anti-UV
- Ø tube : 18 mm
- Maintien du sac par tension

Couleur	Sur pieds	Sur roulettes
<input type="checkbox"/> Blanc signalisation RAL 9016	57541	57540



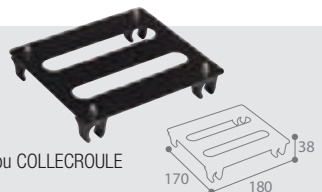
Retrouvez nos TUBAG couleur (P.78)



### ACCESSOIRES

#### PLAQUE DE JONCTION ÎLOT

- Plaque en acier poudré anti-UV
- 4 colliers en PVC vissés sur la plaque
- Idéal pour constituer des îlots de tri
- Permet de joindre 2 supports-sacs TUBAG ou COLLECROULE



■ Réf. 57223 - Gris manganèse

# Hermix

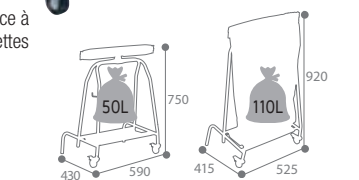


Mobile grâce à ses 2 roulettes

## HERMIX

### COLLECTEUR A CLAPET 50 ET 110L

- Inox ou inox AISI 304 (18/10) spécial milieu humide (tubes et vis en inox)
- Support de sac avec fermeture hermétique par clapet en caoutchouc vierge
- Large pédale
- **Méthode HACCP**



Couleur	50L	110L
<input type="checkbox"/> Inox	59477	59480
<input type="checkbox"/> Inox AISI 304 (18/10)	-	59479

Retrouvez nos plaques signalétiques pour TUBAG et HERMIX (P.78)



# Clinix

## CONSOMMABLES

### CLINIX

#### KIT EQUIPEMENT PREMIERS SECOURS

- Consommable pour la malette de premiers secours murale CLINIX (réf. 99717) et pour les armoires à pharmacie CLINIX (réf. 11649 et 50201)



#### Composition du kit équipement :

- 1 pansement compressif 10 x 12 cm
- 1 épingle de sûreté
- 1 bande extensible maille élastique 3 m x 5 cm
- 1 bande extensible maille élastique 3 m x 7 cm
- 4 lingettes bactéricides
- 4 lingettes asséchantes (équivalent éosine)
- 4 lingettes apaisantes au calendula
- 1 sparadrap tissu blanc 5 m x 2 cm
- 1 paire de gants
- 18 pansements Urgo 3 tailles
- 10 compresses stériles 20 x 20 cm
- 1 éthylotest chimique

Réf. 99715 - Kit consommables



#### Composition du kit équipement :

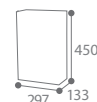
- 1 couverture de survie isolante (2.10 x 1.60m)
- 1 doigtier en simili cuir
- 1 pansement compressif 10 x 12 cm
- 9 épingles de sûreté
- 1 pince à écharde inox
- 1 bande extensible maille élastique 3m x 5 cm
- 1 bande extensible maille élastique 3m x 7 cm
- 4 lingettes bactéricides
- 4 lingettes asséchantes (équivalent éosine)
- 4 lingettes apaisantes au calendula
- 1 paire de ciseaux inox 14 cm
- 1 sparadrap tissu blanc 5m x 2 cm
- 1 paire de gants
- 18 pansements Urgo 3 tailles
- 10 compresses stériles 20 x 20 cm
- 1 éthylotest chimique

Réf. 99712 - Kit équipement pharmacie

\*Vendu sans consommable



Armoire 1 porte



450  
297 133

450  
297 133

Armoire 2 portes



542  
526 221



### CLINIX\*

#### ARMOIRE PHARMACIE - 1 ET 2 PORTES

- Acier poudré anti-UV
- Etagères en plastique transparent réglables en hauteur
- Coffres et balconnets de rangement en plastique transparent dans les portes
- Serrure à clé

Réf. 11649 - Blanc signalisation RAL 9016 - 1 porte

Réf. 50201 - Blanc signalisation RAL 9016 - 2 portes



### CLINIX\*

#### MALETTE PREMIERS SECOURS AVEC FIXATION MURALE

- Polypropylène
- Réf. 99717 - Blanc



Peut être installée dans un véhicule avec son support mural



355  
270  
90

## LÉGISLATION



### PREMIERS SECOURS

**Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008** du Code du travail comporte 3 articles fondamentaux : Selon l'article R4224-14 du code du travail, il est précisé que "les lieux de travail doivent être équipés de matériels de premier secours adaptés à la nature des risques et facilement accessible". L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de son établissement.



# Clinabox



## CLINABOX

SUPPORT BOITE A MOUCHOIRS / GANTS / CHARLOTTES

- Inox
- Fixation murale possible en 2 points

■ Réf. 56130 - Inox



Ouverture frontale facile

# Sanipla



Ouverture latérale facile

## SANIPLA

SUPPORT BOITE A MOUCHOIRS / GANTS / CHARLOTTES

- Plastique blanc
- Fixation murale possible en 2 points

□ Réf. 51340 - Plastique blanc



# Clinix MATERIEL DE PREMIERS SECOURS

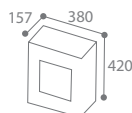


## CLINIX

BOITIER DEFIBRILLATEUR\*

- Acier poudré anti-UV
- Ouverture frontale facilitant l'accès
- Sécurisation à l'aide d'un scellé de protection (10 scellés fournis avec le produit)

■ Réf. 50410 - Vert menthe RAL 6029



### CONSOMMABLES

#### LOT DE 10 SCELLES

- Polypropylène
- Diamètre de la tige Ø2.2 mm
- Longueur totale L 279 mm
- Longueur utile L 240 mm
- Résistance à la traction 5 kg
- Lien de serrage progressif

■ Réf. 50399 - Lot de 10 scellés



\*vendu sans défibrillateur

# Normes et certifications réglementaires



## LOI AGECE

(ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE)

► **Loi n°2020-105-10 février 2020** : Cette loi, concrète depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, s'articulera jusqu'en 2040 pour modifier en profondeur les modes de production, de distribution et les modes de consommations. Elle vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter en une économie circulaire.

**Elle se décline en cinq grands axes :**

- Sortir du plastique jetable
- Mieux informer les consommateurs
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
- Agir contre l'obsolescence programmée
- Mieux produire

> Cf. P.10 à 36



## TRI DES BIODÉCHETS

Article 88 de la loi AGECE 2024, pensez au tri à la source des déchets alimentaires !

Afin de mettre en place le tri à la source des **déchets alimentaires des ménages** dans toute la France d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il revient à chaque collectivité d'étudier et d'identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge. La collecte séparée des déchets alimentaires par la collectivité intervient en complémentarité du compostage de proximité.

► La loi du **12 juillet 2010**, dite loi Grenelle 2, a instauré une obligation de tri à la source et de valorisation des gros producteurs de biodéchets et d'huiles usagées.

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2016** sont concernés les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets et 60 litres d'huiles usagées par an.

► La loi du **10 février 2020** relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a modifié l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement en spécifiant qu'à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023**, cette obligation s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an. Dès le **1<sup>er</sup> janvier 2024**, c'est l'ensemble des biodéchets et des huiles usagées qui devra faire l'objet d'une collecte séparée pour être valorisé.

> Cf. P.21, 22, 26, 27, 53

## OFG (Origine France Garantie)

La certification Origine France Garantie (OGF) présentée officiellement à l'Assemblée nationale le 19 mai 2011. Elle s'appuie sur une vraie démarche de certification. L'obtention se fait par des organismes habilités.

Pour obtenir la certification OFG, 2 critères cumulatifs sont obligatoires : le lieu où le produit prend ses caractéristiques essentielles est situé en France et 50% au moins du prix de revient unitaire est acquis en France.

Cette certification permet aux entreprises de promouvoir le produit en France et aux consommateurs de pouvoir choisir d'acheter français.

> Cf. P.2-10 à 13-22-26-27-32-38 à 40-45-84



## TRI SÉLECTIF

► **Loi du 15/07/1975 : première loi organisant la collecte et le traitement des déchets en France.** Les opérations de collecte, de transport et de traitement des déchets doivent se faire dans des conditions propres afin d'éviter "tout risque pour l'environnement et pour la santé humaine". Cette loi instaure le principe fondateur de "pollueur-payeur".

► **Loi du 13/07/1992** : appelée aussi loi Royal. Elle vise à renforcer les dispositifs de la loi de 1975 et impose aux entreprises de recycler leurs déchets. A partir de 1992, les déchets représentent un gisement d'énergie et de matières premières que l'on n'a plus le droit de gaspiller, ni de détruire.

► **Loi du 12/07/2010** rend obligatoire la mise en place du tri et la collecte des biodéchets et déchets d'huiles alimentaires par les gros producteurs (seuil d'application du Décret en 2016 : 10 tonnes par an de biodéchets, 60L d'huiles alimentaires).

► **Article L 541-2 du Code de l'environnement** : chaque entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit même lorsqu'ils sont transférés à un tiers à des fins de traitement. L'entreprise doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.

► **Décret n°2016-288 du 10/03/2016** : obligation pour les entreprises de mieux trier leurs déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois afin de favoriser leur réutilisation et leur recyclage. Elles doivent séparer ces matières du reste de leurs déchets, soit en instaurant un tri à la source soit par un tri ultérieur dans un centre automatisé.

► **À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022** : tous les papiers et emballages, qu'ils soient en plastique en métal ou en carton, pourront être déposés dans les bacs et poubelles jaunes. Cette nouvelle consigne va permettre de réduire le tonnage des ordures ménagères produites chaque année sur le territoire métropolitain, tout en obtenant une meilleure revalorisation des déchets collectés.

> **Nécessité d'un équipement permettant le tri sélectif. Cf. P.10 à 36**

► **Le 1<sup>er</sup> janvier 2025** : l'obligation de tri sélectif sera étendue à tout l'espace public : rues, places, jardins, plages... Les collectivités territoriales se verront ainsi dans l'obligation de remplacer les poubelles de rues par des corbeilles permettant le tri des emballages et des papiers. Ces mesures visent à accélérer la récupération et le recyclage des emballages produits « hors foyer ».

## ★★★ CLASSEMENT EN HÔTELS DE TOURISME

► **Arrêté du 29/12/21 - publication au Journal Officiel du 14 janvier 2022.**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, un nouveau classement hôtelier est entré en vigueur. Il détaille les critères fixant les normes et la procédure de classement en hôtels de tourisme. Le chapitre « accessibilité et développement durable » de l'ancien classement est renforcé et de nouveaux critères sur la réduction à la source et le tri des déchets sont apparus (tri en chambre, dans les espaces communs, tri en local poubelles...). Rossignol accompagne les hôtels de tourisme pour répondre au mieux à ces nouveaux critères avec un équipement adapté :

• Point 88 : corbeilles à papier • Point 127 : poubelles à pédale • Point 130 : patères • Point 135 : appuis-vélos • Point 173 : mallette premiers secours avec kit équipements • Point 229 et 230 : réduction des déchets avec produits intégrant un système de recharge en vrac (distributeurs de savon, gel douche...) Point 232 : produits de tri intérieur y compris solutions biodéchets et/ou extérieur si l'établissement dispose de zones extérieures • Point 233 : produits d'affichage associées au système de tri (plaques, stickers, panneau signalétique...)



# Normes et certifications réglementaires



## PLAN VIGIPIRATE

Le plan Vigipirate est un dispositif de sécurité français destiné à prévenir les menaces ou à réagir face aux actions terroristes, créé en 1978 puis régulièrement réactualisé. L'objectif est double : **protéger la population, les infrastructures, les institutions et préparer les réponses en cas d'attaque.**



### Le plan Vigipirate comprend 3 niveaux :

- VIGILANCE PERMANENTE face à une menace durablement élevée mais diffuse
- SECURITE RENFORCEE RISQUE ATTENTAT - Protection renforcée face à un niveau de menace élevé
- URGENCE ATTENTAT - Protection renforcée face à une menace d'attaque terroriste documentée et imminente, ou à la suite immédiate d'un attentat

Rossignol accompagne les Collectivités dans la mise en œuvre du premier niveau du plan Vigipirate (Vigilance). Nos solutions produits spécialement conçues permettent la mise en place ou le renforcement des mesures de précaution et de protection adaptées.

► **Techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics : POTELETS ET BARRIERES** : permettent de séparer les voies de circulation, de protéger les zones piétonnes et de contrôler l'accès des véhicules. La largeur et le diamètre minimal de l'obstacle diminue à mesure que sa hauteur augmente en respectant l'abaque ci-dessous.

Le principe en est qu'une faible hauteur du potelet est compensée par un diamètre important et, réciproquement, qu'un diamètre de petite dimension est compensé par une hauteur élevée du mobilier.

> **Supports de sacs, poubelles et corbeilles ajourées, poubelles et corbeilles transparentes, poubelles et corbeilles à ouverture condamnable.** Cf. P.3-6-12-15-19-26-27-28-29-32-36-44-45-46-48-49-50



## STRATIFIÉ COMPACT (HPL)

### ► COMPACT CERTIFIÉ CE « EN 438 »

Le compact utilisé satisfait aux exigences de la norme « compact extérieur », pour les tests de vieillissement, résistance aux rayons uv (1 500 h) et au vieillissement artificiel (3 000 h). Panneaux compact certifiés PEFC. > Cf. P.38-39



## POTELETS HAUTE VISIBILITE

► **Arrêté du 18 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.**

> **Nécessité d'un élément bas installé au maximum à 0,40 mètre du sol.** - Cf. p41

La partie de couleur contrastée d'un potelet est constituée d'une bande d'au moins 10 cm de hauteur [...] à une hauteur comprise entre 1,20 et 1,40 m.

- facilement repérable : la détection visuelle fait partie des caractéristiques essentielles du potelet PMR. Il est important de rendre visibles les potelets
- dimensions minimales pour une détection optimale : les dimensions permettent aux non-voyants de les détecter facilement à l'aide de leur canne. > Cf. P.37



## BARRIERES

► **Arrêté du 1/08/2006 (accessibilité aux PMR)**

Suivant la hauteur de chute possible d'un piéton ou selon que l'usager est un malvoyant ou non, les barrières doivent être installées le long du cheminement où un tel risque existe.

> Cf. P.42



## REGLEMENT SUR LES NUISIBLES

**La circulaire du 9 août 1978 (article 125.1 et 130.5)** impose de se prémunir contre les nuisibles, dont les rongeurs font partie. Cette obligation est valable pour les particuliers, comme pour les collectivités, qui ne doivent pas laisser les rongeurs se multiplier.

**L'article 17 de l'arrêté ministériel du 9 mai 1995** fixe les règles pour les établissements qui fournissent des aliments aux consommateurs. Ceux-ci sont dans l'obligation d'établir un plan de dératisation en cas de détection d'un nuisible, en mettant en place un cahier des charges précis

En cas de non-respect, vous vous exposez à des sanctions de l'ordre d'une contravention de troisième classe. La dératisation est obligatoire pour tous les propriétaires selon le décret 2003-462 du 21 mai 2003.

### On peut dégager 3 règles :

- Tout un chacun se doit d'éviter l'accumulation de déchets pour ne pas attirer les rongeurs.
- Un contrôle régulier doit se faire afin de vérifier que des nuisibles n'ont pas élu domicile dans les locaux.
- En cas d'infestation avérée, les principaux acteurs doivent prendre les mesures nécessaires pour éradiquer les nuisibles et désinfecter les lieux.

> Cf. P.28-29-44 à 46



## CONTENEURS À DÉCHETS

► **La sécurité des conteneurs roulants à déchets est contrôlée en référence aux normes NF EN-840 1 à 6 :**

- 1 à 4 : Normes identifiant les cotes dimensionnelles
- 5 et 5/A1 : Exigences de performances et méthodes d'essais
- 6 et 6/A1 : Exigences d'hygiène et de sécurité

> Cf. P.52-53



## BOIS RÉSINEUX CERTIFIÉ "CLASSE 4"

► **Arrêtés du 05/04/05, tous nos produits bois sont conformes à la directive ministérielle sur la promotion de la gestion durable des forêts.**

Le système de traitement est nommé autoclave, sans arsenic, en conformité avec les nouvelles directives environnementales européennes. Il correspond à une imprégnation jusqu'au cœur du bois, le rendant imputrescible: résiste au pourrissement, aux insectes et aux champignons. Il donne au bois une coloration légèrement verdâtre qui s'atténue avec le temps.

> Cf. P.58-59



## HYGIÈNE CANINE

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

**Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines.**

Cette obligation s'inscrit dans le nouveau Code Pénal (article R.632-1) : "Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation (...)".

En cas de non-respect, **l'infraction est passible d'une contravention de 2ème classe** dont le montant varie selon la commune ou la région.

> Cf. P.62-63





# Normes et certifications réglementaires



## LOI ANTI-TABAC

► **Décret n° 2006-1386 du 15/11/06**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2007, l'interdiction de fumer s'applique dans les entreprises, les administrations, les établissements scolaires, les établissements de santé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, elle s'applique aux lieux dits "de convivialité" (cafés, hôtels, restaurants, discothèques, casinos). > Cf. P.64 à 68



## HYGIENE FEMININE PRECARITE MENSTRUELLE



**Hygiène féminine :**

Règlementation environnementale relative à l'élimination des déchets sanguins

► **Article R232-5 à R. 232-5-9 :** Les cabinets d'aisances doivent être aménagés de manière à ne dégager aucune odeur, être équipés de chasse d'eau et pourvus de papier hygiénique ... les cabinets d'aisances réservés aux femmes doivent comporter un récipient pour garnitures périodiques.

► **Article R4228-10 :** Dans les établissements employant un personnel mixte, les cabinets d'aisance sont séparés pour le personnel féminin et masculin. Les cabinets d'aisance réservés aux femmes comportent un récipient pour garnitures périodiques.

**Lutte contre la précarité menstruelle :**

Le Gouvernement agit concrètement contre la précarité étudiante en rendant progressivement accessibles à toutes les étudiantes, de manière gratuite, les protections dont elles ont besoin tout au long de l'année.

**Ainsi cet accès s'est fait par étapes :**

- Les résidences universitaires des CROUS et les services de santé universitaires doivent être équipés en distributeurs de protections hygiéniques gratuites et respectueuses de l'environnement.

- Depuis la rentrée de septembre 2021, ces distributeurs doivent être déployés sur l'ensemble des campus universitaires. > Cf. P.92-93



## CONTACT ALIMENTAIRE

► **Règlement cadre (CE) n°1935/2004/CE, du règlement (CE)**

**n° 2023/2006 et des autres textes européens et nationaux applicables :**

Le matériau et/ou objet est conforme aux exigences pertinentes du, listés ci-après :  
- Concernant les matières plastiques destinées au contact alimentaire, règlement (UE) n°10/2011. Il garantit que l'objet et les matériaux qui le composent ne présentent pas de risques de toxicité lorsqu'ils sont en contact avec des aliments ou des boissons. Les bonnes pratiques d'hygiène veulent que ce type d'article soit inerte vis-à-vis des aliments, en évitant toute migration de produits et sans effet catalytique susceptible de modifier le goût ou la qualité de l'aliment.

- Si présence de matériaux recyclés dans les matériaux et objets plastiques application du règlement (CE) n°282/2008 (gamme Green). > Cf. P.25-77



## HACCP (HAZARD ANALYSIS CRITICAL CONTROL POINT)



► **Règlement (CE) n°852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 – règlement entré en vigueur au 1er janvier 2006**

Les déchets alimentaires, sous-produits non comestibles et autres déchets doivent être déposés dans des conteneurs dotés d'une fermeture, sauf si les exploitants du secteur alimentaire peuvent prouver à l'autorité compétente que d'autres types de conteneurs ou de systèmes d'évacuation utilisés conviennent. Ceux-ci doivent être conçus de manière adéquate, être bien entretenus et faciles à nettoyer et, au besoin, à désinfecter. Ce règlement identifie pour la partie déchets les obligations suivantes : des collecteurs dotés d'une fermeture, faciles à entretenir, à désinfecter et nettoyer, conçus de manière adéquate.

Pour répondre à ces obligations réglementaires : collecteurs équipés d'un couvercle, collecteurs avec des formes facilitant le nettoyage et l'écoulement après rinçage, collecteurs qui facilitent le tri via les couleurs disponibles, et qui ne favorisent pas les risques de contaminations croisées grâce à la pédale d'ouverture du couvercle.

> **Nécessité de s'équiper de collecteurs qui se nettoient facilement et qui disposent d'une pédale et d'un couvercle.**  
Cf. P.23 à 25-76-77-95-96-107



## PRINCIPE D'AUTO-EXTINCTION

► **Evaluation technique réalisée par le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection) :** produit conforme à la spécification technique.

CNPP: organisme certificateur dans les domaines de la prévention et de la protection incendie en s'appuyant sur les compétences de ses laboratoires et services d'inspections et d'audits. > Cf. P.70-79



## PREMIERS SECOURS

► **Article R4224-14 – décret n°2008-244 au 7 mars 2008**

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 du Code du travail comporte 3 articles fondamentaux : Selon l'article R4224-14 du code du travail, il est précisé que "les lieux de travail doivent être équipés de matériels de premier secours adaptés à la nature des risques et facilement accessible". L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de son établissement.

> Cf. P.81-82



## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

► **Arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006** - Tous les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public doivent être accessibles aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

> **Nécessité d'équipements permettant de répondre à l'ensemble des besoins et obligations dans le domaine de l'accessibilité et de l'autonomie dans les cheminements extérieurs y compris les blocs sanitaires.** > Cf. P.104



► **Arrêté du 18 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.**

► **Arrêté du 15 janvier 2007**

Les équipements et mobiliers urbains présents sur le cheminement piétonnier s'inscrivent dans un volume minimum pour être détectés afin d'assurer la sécurité des personnes malvoyantes.

> **Nécessité d'un élément bas installé au maximum à 0,40 mètre du sol.** - Cf. P.34-41



## DISPOSITIF AD'AP

► **Arrêté du 14 septembre 2018 relatif au suivi de l'avancement des agendas d'accessibilité programmée - JORF n°0234 du 10 octobre 2018 - Entrée en vigueur : Le 10 janvier 2019**

Modalités de suivi de l'avancement des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

L'arrêté définit le contenu minimal des points de situation à l'issue de la première année et des bilans des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda d'accessibilité programmée. Cf. P.35-104





Le Réseau Cocci  
03 89 72 05 35  
[courrier@lereseaucocci.fr](mailto:courrier@lereseaucocci.fr)

**rossignol.fr**

Fabricant français de solutions produits dans le tri sélectif, le mobilier urbain et l'équipement d'hygiène